



LES ENTREPRISES FOURNISSEURS DE LA DÉFENSE : 16,6 MDS D'EUROS D'ACHATS AUX ENTREPRISES RÉSIDENTES EN 2019

En 2019, le montant total des paiements du ministère des Armées à ses fournisseurs s'élève à 20,5 Mds €, en progression de 5,9 % par rapport à 2018. Le montant payé aux seules entreprises résidentes en France en 2019 est de 16,6 Mds €, soit 81,2 % du total des paiements.

LE MINISTÈRE DES ARMÉES A VERSÉ 20,5 MDS € À SES FOURNISSEURS EN 2019

En 2019, le montant total des paiements du ministère des armées à ses fournisseurs s'élève à 20,5 Mds €, un montant en progression de 5,9 % par rapport à 2018 et de 2,8 % par rapport à 2017 (**Figure 1**).

Sur ces 20,5 Mds € de paiements, 16,6 Mds € (81,2 % du total des paiements) sont versés directement aux entreprises résidentes en France, et 3,9 Mds € à d'autres fournisseurs (entreprises non-résidentes, organisations internationales, administrations, etc.).

Figure 1 : Évolution des paiements par type de fournisseurs

En M€ et %

Paielements	2017	2018	2019	2018/2017 (%)	2019/2018 (%)
Paielements totaux , dont aux :	18 833	19 363	20 514	2,8	5,9
entreprises résidentes, dont,	15 440	15 779	16 648	2,2	5,5
Micro-entreprises	321	364	387	13,4	6,3
PME	1 395	1 457	1 559	4,5	7,0
ETI	2 777	2 821	3 083	1,6	9,3
GE	10 423	10 923	11 561	4,8	5,8
entreprises dont la catégorie n'est pas identifiée	523	214	58	-	-
autres*	3 393	3 584	3 866	5,6	7,9

* entreprises non résidentes, org. internationales, administrations, etc.

Champ : voir Guide méthodologique 2019, OED.

Source : REFD 2019, Observatoire Économique de la Défense.

PRÈS DE 26 500 ENTREPRISES FOURNISSEURS

On dénombre en 2019, 26 452 entreprises fournisseurs directs du ministère des armées, un chiffre en recul de 3,6 % par rapport à l'année précédente. Entre 2017 et 2018, le nombre d'entreprises fournisseurs avait progressé de 2,6 % (**Figure 2**).

Près de la moitié (47,2 %) des entreprises résidentes fournisseurs de la Défense sont en 2019 des micro-entreprises, 37,3 % sont des petites et moyennes entreprises (PME), 8,7 % sont des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et 1 % des grandes entreprises.

Entre 2018 et 2019, à l'exception des grandes entreprises, le nombre d'entreprises fournisseurs se réduit, quelle que soit la catégorie considérée. En particulier, le nombre de micro-entreprises fournisseurs diminue de 6,4 %, après une hausse importante, +8,2 % entre 2017 et 2018.

Le montant des paiements effectués par le ministère vers les PME est en nette augmentation (+7,0 %) entre 2018 et 2019. Toutefois, le nombre de PME bénéficiant de paiements du ministère des Armées diminue de 3,1 % sur la même période.

Figure 2 : Nombre d'entreprises par catégorie de fournisseurs

Nombre d'entreprises

	2017	2018	2019	2018/2017 (%)	2019/2018 (%)
Entreprises, dont :	26 760	27 453	26 452	2,6	-3,6
entreprises résidentes, dont,	26 702	27 284	26 289	2,2	-3,6
Micro-entreprises	12 248	13 255	12 401	8,2	-6,4
PME	10 165	10 122	9 809	-0,4	-3,1
ETI	2 393	2 360	2 299	-1,4	-2,6
GE	251	251	253	0,0	0,8
entreprises dont la catégorie n'est pas identifiée	1 645	1 296	1 527	-21,2	17,8
autres*	58	169	163	-	-

* entreprises non résidentes, org. internationales, administrations, etc.

Champ : voir Guide méthodologique 2019, OED.

Source : REFD 2019, Observatoire Économique de la Défense.



Yves-Marie ANDRIEU
Chargé d'études statistiques
à l'Observatoire Économique de la Défense.



L'Observatoire Économique de la Défense diffuse EcoDef par messagerie électronique (format pdf).

Si vous êtes intéressé par cette formule, veuillez adresser un courriel à :

daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur :

Internet : www.defense.gouv.fr/sga

Intranet : www.sga.defense.gouv.fr



Le programme 146 (Equipelement des forces) est le programme budgétaire de la mission Défense qui a le plus effectué de paiements directs aux entreprises résidentes en France en 2019, avec 7,2 Mds €. Ces montants de paiements sont très majoritairement (à 83 %) effectués auprès de grandes entreprises.

En termes de paiements effectués à des entreprises résidentes en France, le programme 178 (Préparation et emploi des forces) arrive en deuxième position avec 5,9 Mds €. Ces paiements sont un peu plus diversifiés que ceux du programme 146, puisque 62 % sont versés à des grandes entreprises, 23 % à des ETI et 14 % à des PME (y compris micro-entreprises).

Les programmes 212 (Soutien de la politique de défense) et 144 (Environnement et prospective de la politique de défense) ont versé des montants moindres (respectivement 1,8 Mds € et 1,1 Mds €), toutes catégories d'entreprises résidentes confondues. Le programme 212, est celui qui effectue le plus de paiements au profit des PME (32 %) (Figure 3).

1,4 MDS EUROS DE PAIEMENTS AUX PME « RÉGIONALES » EN 2019

On compte 19 000 PME « régionales », fournisseurs du ministère des Armées, en 2019 ; un chiffre en diminution de 5,7 % par rapport à 2018, après une croissance de 4,7 % entre 2017 et 2018.

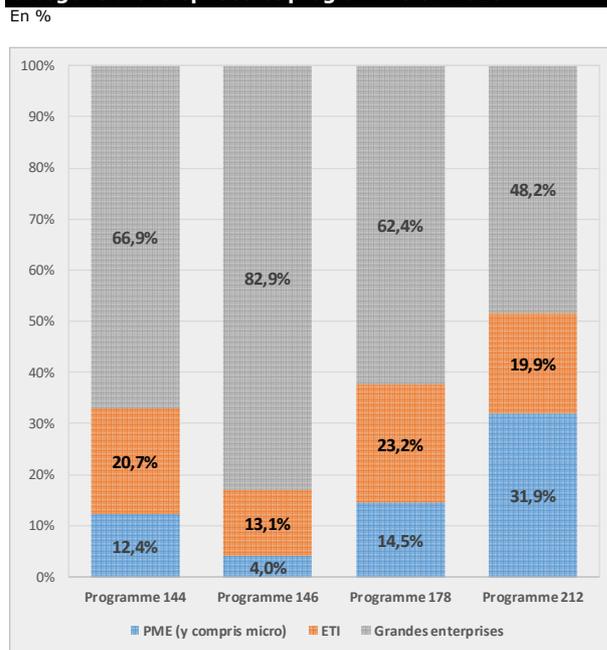
Le total des paiements à ces PME fournisseurs s'élève à 1,4 Mds € en 2019. Entre 2018 et 2019, le montant des paiements aux PME « régionales » en euros courants progresse plus vite (+5,1 %) que le montant des paiements en euros constants aux PME « régionales » (+3,7 %) (Figure 4).

PRÈS DE 4 000 PME FRANCILIENNES

Les PME « régionales » fournisseurs du ministère des Armées sont largement présentes en Ile-de-France (20,4 %), et concentrent 40 % des paiements du ministère en 2019 (Figure 5).

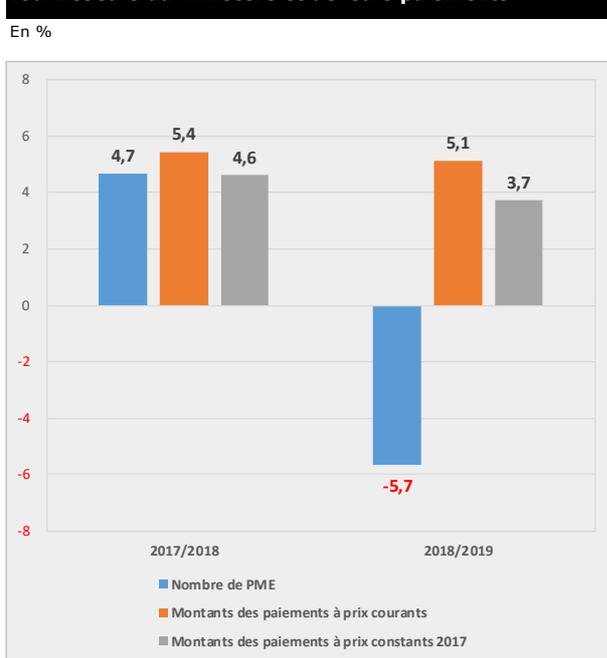
Hors Ile-de-France, trois régions représentent le tiers du nombre de PME régionales fournisseurs (Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nouvelle-Aquitaine). En termes de montants, ces trois régions regroupent 25 % du total des paiements du ministère des Armées en 2019 (respectivement 9,7 %, 8,3 % et 7,4 %).

Figure 3 : Paiements du ministère des Armées par catégorie d'entreprises et programme en 2019



Programme 144 : Environnement et prospective de la politique de défense.
 Programme 146 : Equipement des forces.
 Programme 178 : Préparation et emploi des forces.
 Programme 212 : Soutien de la politique de défense.
Champ : voir Guide méthodologique 2019, OED.
Source : REFD 2019, Observatoire Économique de la Défense.

Figure 4 : Évolution du nombre de PME* régionales fournisseurs du ministère et de leurs paiements



*PME y compris micro-entreprises.
Champ : voir Guide méthodologique 2019, OED.
Source : REFD 2019, Observatoire Économique de la Défense.

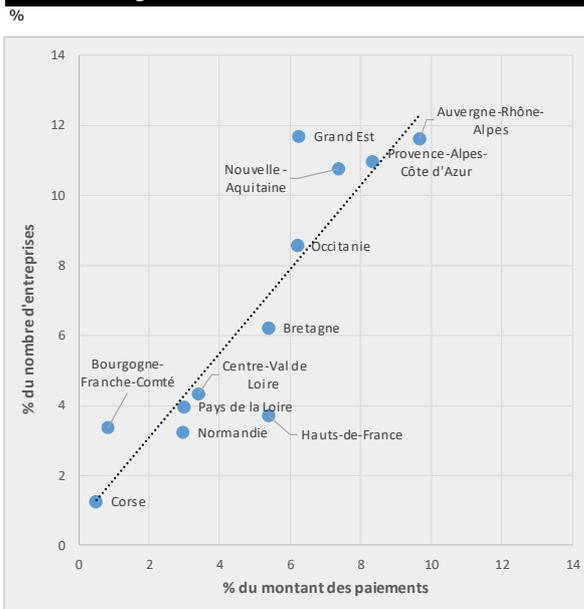
Pour chaque région, la proportion du nombre de PME « régionales » est proche de celle des montants en paiements reçus (Figure 6). Exceptions faites des régions Grand-Est et Nouvelle-Aquitaine qui concentrent en proportion davantage de PME « régionales » que de paiements et de la région Ile-de-France qui, à l'inverse, concentre en proportion davantage de paiements que de PME « régionales » fournisseurs.

Trois régions ont particulièrement contribué à la croissance du montant des paiements aux PME « régionales » entre 2018 et 2019 : la région Grand-Est (+16,3 %), la région Centre-Val de Loire (+33,6 %) et la région Auvergne-Rhône-Alpes (+ 8,8 %). Les paiements effectués auprès des PME franciliennes ont progressé de 10,1 % sur la période.

HAUSSE DE 1,5 % DU NOMBRE D'EMPLOIS DIRECTEMENT LIÉS

En 2019, le total des emplois directement lié aux dépenses du ministère des Armées à ses PME « régionales » fournisseurs, s'élève à 8 189 ETP. Un nombre en progression de 1,5 % par rapport à 2018, après une augmentation de 2,4 % entre 2017 et 2018 (Figure 7).

Figure 6 : Parts des entreprises et paiements aux PME* régionales fournisseurs du ministère en 2019



Hors Ile-de-France.

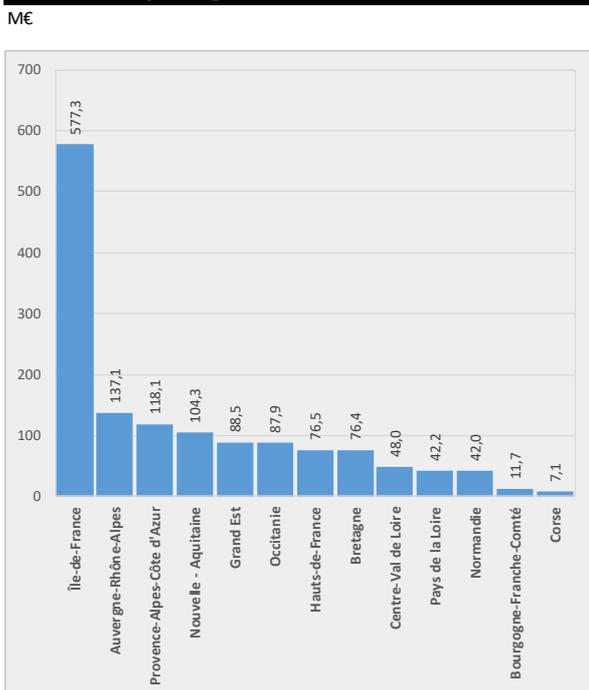
Les 3 890 PME franciliennes ont reçu 577 M€ de paiements du ministère en 2019.

*PME y compris micro-entreprises.

Champ : voir Guide méthodologique 2019, OED.

Source : REFD 2019, Observatoire Économique de la Défense.

Figure 5 : Paiements aux PME* régionales fournisseurs par région en 2019



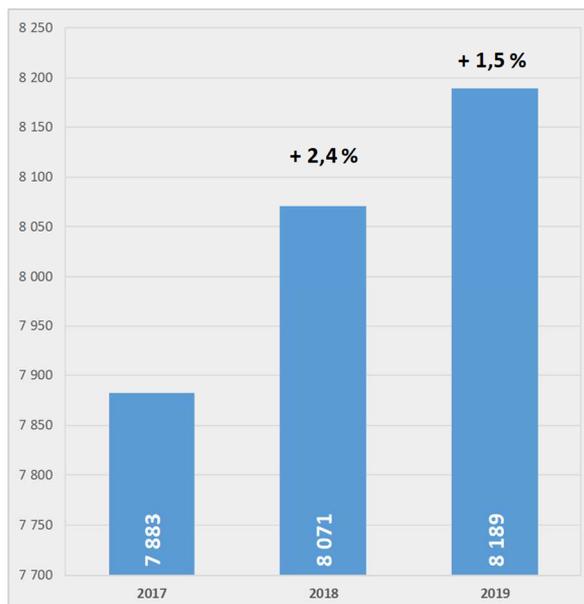
*PME y compris micro-entreprises.

Champ : voir Guide méthodologique 2019, OED.

Source : REFD 2019, Observatoire Économique de la Défense.

Figure 7 : Nombre d'emplois liés aux paiements aux PME* régionales fournisseurs

En ETP (équivalent temps plein) et nombre d'entreprises



*PME y compris micro-entreprises.

Champ : voir Guide méthodologique 2019, OED.

Source : REFD 2019, Observatoire Économique de la Défense.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ANDRIEU Yves-Marie, AUNAY Typhaine, *Répertoire des Entreprises Fournisseurs de la Défense (REFD), Document méthodologique sur l'élaboration des statistiques 2019*, avril 2020, OED.
- Rapport annuel d'exécution achat 2019 du ministère des Armées, mars 2020.
- ANDRIEU Yves-Marie, « Une approche statistique d'identification des PME fournisseurs "innovantes" », *EcoDef Statistiques*, n° 144, janvier 2020.
- ANDRIEU Yves-Marie, « Hausse sur trois ans des emplois liés directement aux PME régionales fournisseurs du ministère des Armées », *EcoDef Statistiques*, n° 130, juin 2019.
- Rapport annuel de l'Observatoire des délais de paiement 2018, « Sanctions et pédagogie toujours nécessaires pour lutter contre les retards de paiement », Banque de France, Eurosystem, avril 2019.
- ANDRIEU Yves-Marie, « Les entreprises fournisseurs de la défense : 15,9 Md€ d'achats aux entreprises résidentes en 2018 », *EcoDef Statistiques*, n° 123, mars 2019.
- « Les entreprises en France », Insee Références, édition 2019, décembre 2018.
- PME 2018, Rapport annuel sur l'évolution des PME, Bpifrance, 2018.

POUR EN SAVOIR PLUS

- L'Observatoire économique de la commande publique :
<https://www.economie.gouv.fr/daj/observatoire-economique-commande-publique>
 - <http://www.bpifrance.fr/>
 - Rapport de l'Observatoire des délais de paiement, Banque de France :
<https://publications.banque-france.fr/liste-chronologique/rapport-de-lobservatoire-des-delais-de-paiement>
- Le médiateur des entreprises :
- <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>
 - <https://www.achats.defense.gouv.fr/>
 - <https://www.ixarm.com/>

ACTION PME : UN MINISTÈRE ACCESSIBLE ET À L'ÉCOUTE DES PME ET ETI

- Estimation 2019-2025 : 40 Mds € d'achats payés directement par le ministère des Armées aux PME et ETI sur l'ensemble de la durée de la LPM 2019-2025, dans le cadre de la remontée en puissance du budget consacré à la défense.
- Faciliter l'accès des PME et ETI aux marchés du ministère des Armées par une prise en compte de leurs spécificités dans les stratégies d'achat et la simplification des procédures en métropole et outre-mer.
- Attribuer en priorité aux PME compétitives des marchés dont le montant est inférieur au seuil de publicité et de mise en concurrence préalable.
- Développer des procédures d'achat innovantes pour faciliter l'identification et l'acquisition des innovations des PME et ETI.
- Organiser deux rencontres par an dans chaque région pour permettre aux PME et ETI d'être informées sur les marchés et les procédures du ministère.
- Identifier des interlocuteurs dédiés aux PME et ETI en région et au plan national pour faciliter leurs démarches auprès du ministère des Armées.
- Poursuivre dans la durée l'effort de réduction des délais de paiement du ministère et l'optimisation des avances attribuées dans ses marchés.



Les Armées en appui des PME & ETI

À PARAÎTRE

Les dépenses de défense des administrations publiques en 2018 – EcoDef Statistiques

Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED)

Balard parcelle Ouest
60 Boulevard du Général Martial Valin • CS 21623 • 75509 Paris CEDEX 15
Directeur de la publication : Christophe Mauriet
Rédacteur en chef : Christian Calzada
Pour vous abonner > Mél : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

Impression > SGA/SPAC/PGP
IISN 1293-4348